



JUIN 2026

Le Cancoir

I N F O S

N°3 | 2026

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

CONSEIL GÉNÉRAL

Art. 5 LEDP:

«Sont électeurs en matière communale:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune;

- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.»

Art. I du règlement du conseil général:

«Pour être admis au conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la commune et avoir prêté serment. La perte de la qualité l'électeur entraîne la démission du conseil. La démission est effective à compter du jour de la radiation du registre des électeurs.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Communications de la Municipalité.
3. Informations des délégués du Conseil général dans les organismes intercommunaux.
4. Communications de la Présidente.
5. Ordre du jour.
6. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026.
7. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2026.
8. Assementations.
9. Préavis.
10. Préavis n° 6/2026 concernant les comptes et le rapport de gestion pour 2025.
 1. Présentation des comptes 2025 de l'Entente intercommunale des eaux EIEVMV en application à l'art. 22° du règlement sur la comptabilité des communes (RCC),
 2. Présentation des comptes 2025 du SDIS, Service de défense contre l'incendie et de secours Sorge,
 3. Présentation des comptes communaux 2025 - Rapport de gestion 2025
11. Préavis municipal n° 4/2026 relatif à une modification du règlement des sépultures et du cimetière, et du tarif y relatif de la commune de Villars-Sainte-Croix.
12. Préavis municipal n° 7/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 38'000.00 pour la réalisation d'une analyse stratégique préalable à la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) ainsi que pour la mise en œuvre d'un référentiel de gouvernance documentaire (REFGD)
13. Postulats/motions.
14. Divers.
 1. Divers de la Municipalité: bilan du programme de la législature 2021-2026.
 2. Divers des conseillers.

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Durant la période estivale, l'accueil de l'administration communale sera fermé du 27 juillet au 7 août 2026.

✉ Pour toute demande, vous pouvez nous contacter par courriel à: greffe@villars-sainte-croix.ch



JEUDI 25 JUIN
À 20 H 00 À LA
SALLE DU CONSEIL

En raison des délais rédactionnels de ce journal,
il est possible que l'OJ soit modifié. Seule la publication officielle fait foi.



FRELON ASIATIQUE

L'arrêté sur la destruction des nids primaires et secondaires de frelon asiatique fixe l'obligation pour tout un chacun de signaler la présence de tels nids d'une part, et, d'autre part, oblige les propriétaires fonciers concernés de détruire ces nids.

En effet, conformément aux dispositions légales, notamment l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 mars 2026 fixe l'obligation de:

1. Signaler d'un nid de frelon asiatique est obligatoire et doit être reportée sur la plateforme officielle: www.frelonasiatique.ch
2. Détruire les nids du frelon asiatique est obligatoire.

Pour le domaine privé, le propriétaire foncier concerné se voit dans l'obligation d'effectuer cette destruction.

L'arrêté est disponible en scannant le QR code:



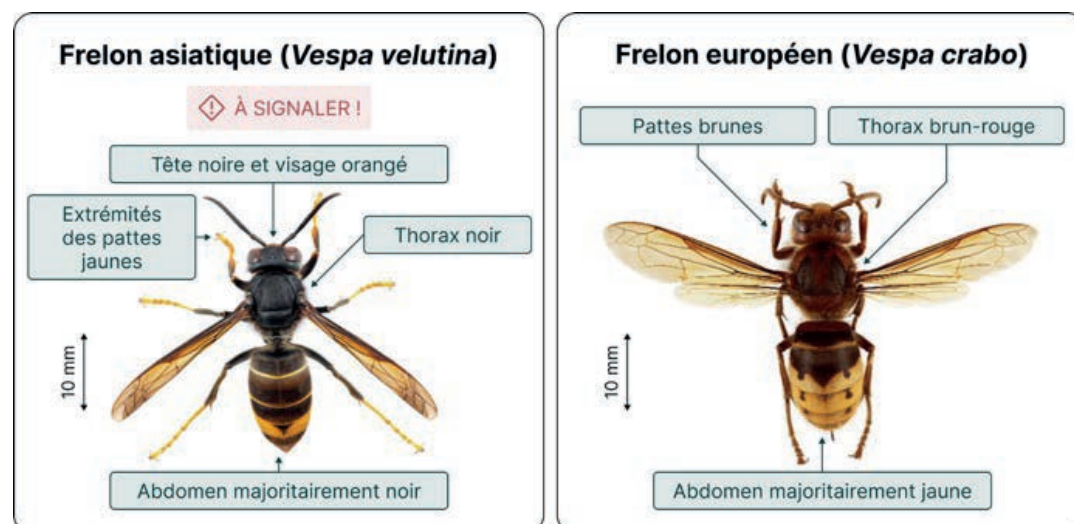
Le frelon asiatique est un insecte nuisible pour les abeilles qui se propage rapidement en Europe et désormais également en Suisse. Cet insecte construit ses nids primaires à l'abri près des habitations et ses nids secondaires en hauteur, au sommet des arbres. Les frelons asiatiques chassent les insectes comme les abeilles mellifères pour nourrir leurs larves. Ils sont reconnaissables à leur abdomen foncé (avec de fines rayures jaunes) et à l'extrémité jaune de leurs pattes.

L'invasion du frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) en Suisse bat son plein. L'insecte est classé comme espèce exotique envahissante dont il est prouvé qu'elle cause des dommages à l'environnement.

Le frelon asiatique représente une grande menace pour l'ensemble des insectes indigènes. Les abeilles mellifères font partie de son régime alimentaire, tout comme les abeilles sauvages et d'autres insectes. Sa présence laisse présager des conséquences notables sur la biodiversité et l'écosystème.

Une pollinisation déficiente et, par conséquent, des rendements agricoles réduits pourraient en être les conséquences. Dans les régions fruitières et viticoles, il faut s'attendre, en cas de forte densité de population, à des dégâts dans les cultures en raison de la consommation de fruits mûrs.

Source : <https://abeilles.ch/apiculture/sante-des-abeilles-pratique-apicole/frelon-asiatique/>



Scarabée japonais Mesures de lutte obligatoires

À l'attention des particuliers et des professionnels

Inspectorat phytosanitaire cantonal - Avril 2026

Classé comme organisme de quarantaine (organisme nuisible particulièrement dangereux aux végétaux), le scarabée japonais peut causer d'importants dégâts aux plantes cultivées, sauvages et ornementales : tout soupçon de sa présence sur le territoire doit être signalé au plus vite.

1 **Sa taille (environ 1 cm) :**
plus petit qu'une pièce de 5 centimes !

2 **Ses couleurs :**
- tête et thorax vert métallique
- dos (élytres) couleur cuivre

3 **Abdomen :**
- 5 petites touffes de poils blancs de chaque côté
- 2 plus grosses touffes à l'extrémité



Cet insecte se déplace naturellement d'environ une dizaine de kilomètres par an. Il est aussi susceptible de parcourir des distances beaucoup plus importantes en faisant l'«autostoppeur», en profitant des différents véhicules. Soyez vigilants si vous vous déplacez de zones de forte présences au Canton de Vaud (**Italie du Nord, Slovénie, Tessin et Valais**).

Les adultes apparaissent en été (de juin à septembre) et se nourrissent des feuilles, fleurs et fruits. Après l'accouplement, les femelles pondent leurs œufs dans le sol, préférentiellement dans des zones humides, ce qui fait des pelouses et gazons bien irrigués un site idéal pour leur reproduction.

Les larves vivent sous terre (entre août et mai) où elles se nourrissent surtout des racines de graminées. Elles passent l'hiver dans le sol, puis se transforment en adultes au printemps suivant, après leur pupaison, bouclant ainsi leur cycle annuel.

En 2025, suite aux premières captures sur le territoire cantonal, trois périmètres de lutte (PL) ont été délimités dans le canton, pour lesquelles des décisions de portée générale (DPG) ont été émises. Retrouvez la carte des PL via le code QR.



Périmètres de lutte et restrictions

Le périmètre de lutte comprend :

- un **foyer d'infestation**, zone d'alimentation et de ponte, dans un rayon de 1 km autour des captures
- et une **zone tampon** de protection s'étendant 5 km au-delà.

Des mesures pour freiner la propagation y ont été mises en place et feront l'objet d'une surveillance accrue par le canton pendant au minimum trois ans.

Pour plus d'informations sur les mesures, veuillez consulter notre site internet sur [Inspectorat phytosanitaire>Scarabée japonais](https://www.inspectorat.phytosanitaire.ch/Scarabee-japonais) ou contacter votre commune.

Tout cas suspect peut être annoncé via ce QR code ou à l'adresse : popillia.dgav@vd.ch.



	Foyer d'infestation	Zone Tampon	
Du 1 ^{er} juin au 30 septembre			
Interdiction d'arrosage	X		Autorisé : Massifs de fleurs/ Plantes en pots/ Arrosage goutte à goutte/ Maraîchage/ Jardins familiaux/ Etc. Interdit : Pelouses privées et publiques/ Gazons/ Terrains de sport/ Etc.
Déplacement des déchets verts	X	X	Sans information particulière de votre Commune, la prise en charge reste inchangée.
Surveillance	X		Il est recommandé, si vous possédez un jardin, de surveiller la présence de scarabée et d'informer le Canton en cas de détection.
Toute l'année			
Déplacement de terre	X		Il est interdit de déplacer la terre, excepté avec une demande de dérogation (Voir fiche 3 Gestion des déplacements de terre sur le site : Inspectorat/ DGAV).
Déplacement de plantes en pots (> 30 cm)	X		Il est interdit de déplacer les pots de plante en pots de >30cm hors du foyer d'infestation si l'une des mesures de lutte de l'annexe 3 (DPG) n'est pas remplie.

ARASOL

Association Régionale
pour l'Action Sociale
dans l'Ouest lausannois

Besoin d'aide pour les démarches administratives, l'argent ou le travail ?

Venez nous voir ! Gratuit, confidentiel, bienveillant et ouvert aux habitant.e.s de l'Ouest lausannois.

Avoir des aides financières

Accompagnement pour demander les différentes aides financières.

Garder votre logement

En cas de difficultés à payer son loyer ou à garder son logement, des solutions sont recherchées ensemble.

Être écouté(e)

Chaque personne est écoutée avec attention et sans jugement.

Trouver du travail

Aide pour mieux vous préparer au monde du travail ou à suivre une formation.

Vivre ici, expliqué simplement

Conseils pour comprendre les droits et règles en Suisse, et informations sur des activités proposées par d'autres associations.



Porte d'orientation Sociale

Av. du 14 avril 7
1020 Renens

+41 21 316 84 00
www.arasol.ch
arasol@aras.vd.ch



Ce flyer est rédigé en FALC – Facile à Lire et à Comprendre



5-12 ANS
DU 10 AU 14 AOÛT
2026

LIEU :
SALLE DE GYM-
POLYVALENTE

Une semaine de centre aéré pour les enfants des communes de Villars-Sainte-Croix et Bussigny. Activités en plein air sur le thème des Olympiades d'été, visite du Musée Olympique et ateliers variés au programme.

Tarif préférentiel : **CHF 220.- la semaine** au lieu de CHF 250.- grâce au soutien de la Commune de Villars-Sainte-Croix. Utilisez le code **vsc2026** lors de l'inscription.

Les 5 premières familles bénéficient d'un soutien complémentaire de la Fondation H. de Groot, permettant un tarif exceptionnel de **CHF 70.- la semaine**.



inscriptions
via ce QR Code

En partenariat avec et soutenu par

Fondation
Henry de Groot

MJSR
ma jeunesse suisse romande

Commune de
Villars-Sainte-Croix

canton de
vaud



LA POL SE DOTE D'UN NOUVEAU TYPE DE VÉHICULE D'INTERVENTION

À la fin de l'année passée, la Police de l'Ouest lausannois (POL) a intégré dans sa flotte un nouveau fourgon d'intervention conçu et équipé pour répondre directement sur site aux besoins concrets des agents de terrain.

Ce véhicule se distingue par son aménagement intérieur, pensé comme un véritable bureau mobile. L'espace informatique intégré permet aux agents de travailler de manière autonome sur le

lieu d'intervention, notamment pour la prise de déclarations lors d'accidents de circulation ou l'enregistrement de plaintes, mais également pour d'autres démarches administratives.

Cette autonomie représente un gain de temps pour les personnes impliquées comme pour les intervenants, tout en garantissant l'efficacité et la qualité de la prestation.

Entièrement électrique, ce fourgon s'inscrit dans la démarche engagée depuis plusieurs années visant à électrifier progressivement l'ensemble du parc véhicules et à réduire l'empreinte carbone de la POL.

Avec ce nouvel équipement, la POL dispose d'un outil supplémentaire pour assurer ses missions quotidiennes au profit de la population.



Ouverture partielle des postes de police durant l'été

Dès le lundi 29 juin 2026, les postes de la Police de l'Ouest lausannois, sur le territoire des communes d'Ecublens et Renens, seront partiellement ouverts lors des vacances scolaires estivales.

Durant cette période, nous serons à même de vous accueillir du lundi au vendredi, de 08h00 à 13h00.

La population pourra se rendre à l'Hôtel de police, ouvert 24h/24.

Nous serons à nouveau complètement à votre disposition dès le lundi 17 août 2026, à 9h00.

Vous pouvez déposer plainte pénale contre inconnu pour des faits de vol

simple, vol de cycle, dommages à la propriété sur un objet ou un véhicule en scannant le code QR:



Urgences – 117

Postes de base Ecublens

Route du Bois 2
1024 Ecublens
021 622 80 61

Renens

Rue de Lausanne 35
1020 Renens
021 622 76 91

Hôtel de police | 24h/24 | 7j/7

Route des Flumeaux 41
1008 Prilly
021 622 80 00



FATIGUE AU VOLANT : UN DANGER TROP SOUVENT SOUS-ESTIMÉ

Sur la route, la fatigue s'installe parfois sans prévenir. Après une longue journée, un trajet prolongé ou un repas copieux, la vigilance baisse et les réflexes ralentissent. Beaucoup de conducteurs pensent pouvoir « tenir encore un peu ». Une habitude courante, mais risquée. Le Touring Club Suisse rappelle que reconnaître les signes à temps et adopter les bons réflexes peut faire toute la différence.

Conduire en état de fatigue, c'est perdre progressivement le contrôle de sa conduite. Les bâillements répétés, la difficulté à garder les yeux ouverts ou une vision floue sont des signaux d'alerte clairs. S'y ajoutent souvent des raideurs dans le dos et le cou, ainsi qu'une baisse de concentration. Le danger est insidieux : la fatigue réduit la capacité de réaction, parfois sans que le conducteur s'en rende compte. En quelques secondes, un trajet banal peut alors tourner à l'accident.

Des aides à la détection, mais des limites

Depuis juillet 2024, les voitures neuves sont équipées d'un avertisseur de fatigue. Ce système analyse le comportement de conduite et alerte visuellement et acoustiquement lorsqu'une pause devient nécessaire. Dans certains véhicules, l'avertisseur de franchissement de ligne peut également signaler une baisse de vigilance. Toutefois, ces dispositifs ne sont pas infaillibles et restent absents de nombreux modèles plus anciens. Bien souvent, le conducteur demeure le seul à pouvoir reconnaître les signes de fatigue et à décider de s'arrêter à temps.

Des gestes simples pour rester vigilant

Face à la fatigue, il n'existe qu'un seul véritable remède : le sommeil. Bien dormir avant de prendre la route est essentiel. En cas de somnolence durant le trajet, une courte sieste de 15 à 20 minutes peut suffire à retrouver un niveau de vigilance acceptable. Les

solutions de fortune — caféine, musique forte ou air frais — ne font que masquer temporairement la fatigue sans la supprimer.

Adopter d'autres réflexes est également crucial. Manger léger, boire régulièrement, éviter de fumer au volant et faire une pause au moins toutes les deux heures permettent de limiter la baisse d'attention. S'arrêter pour bouger, s'étirer ou, si possible, partager la conduite avec un autre conducteur contribue aussi à réduire les risques.

Rester attentif, jusqu'à destination

La fatigue au volant n'est jamais anodine. La reconnaître et agir sans tarder relève d'un acte de responsabilité envers soi-même et envers les autres usagers de la route. En restant attentif à ses propres limites et en faisant des pauses régulières, chacun contribue à rendre les routes plus sûres. Sur la route, la vigilance reste un réflexe vital.





TON VILLAGE, TON ÉNERGIE, TON MOMENT !

CAP SUR L'OUEST EN SEPTEMBRE.

À Villars-Sainte-Croix, on a une conviction simple :

✚ un village qui vit, c'est un village où chacun met la main à la pâte.

Les 26 & 27 septembre, on prépare un week-end festif "Complètement à l'Ouest" !
Et pour que ça marche... on a besoin de toi.

Que tu sois dispo 1 heure ou plus: ton aide fait vraiment la différence.

✚ Cuisine, service, animations enfants, montage, accueil... il y a forcément un rôle pour toi.

Pourquoi rejoindre l'aventure?

- * Pour vivre un moment fun avec une équipe au top
- * Pour faire bouger ton village
- * Pour créer du lien (et des souvenirs)
- * Et parce que sans bénévoles... rien ne se passe 😊

C'est plus qu'un coup de main: c'est un vrai acte citoyen.

Nos clubs, nos événements, notre ambiance... ça se construit ensemble.

✚ Envie d'en faire partie ?

Contacte le comité d'organisation via le formulaire suivant par QR Code

On compte sur toi!

Tu peux t'inscrire sur le QR Code suivant, nous prendrons contact avec toi avant l'été



Découvrez votre région autrement

Venez partager les valeurs du vivre-ensemble et vous faire du bien en parcourant tout ou partie des quelques 25 km de routes totalement fermées à la circulation qui vous conduiront au gré de vos envies au cœur du district.

Petits et grands, à pied, à vélo, en tandem, en draisienne, à rollers, à trottinette, ..., nous vous attendons nombreux dimanche 27 septembre 2026 pour une journée conviviale, en mouvement et en plein air !



ARNAQUE FAUX-POLICIERS

Chères Concitoyennes et chers Concitoyens,

Non, la police n'est pas seulement là que pour réprimander et sévir. Elle est surtout présente au service de toutes et tous afin de faire appliquer la loi, certes, mais surtout de nous protéger et nous aider dans les difficultés et épreuves de la vie et du quotidien. N'hésitez pas à leur communiquer vos doutes et réflexions quant à des comportements suspects. Chaque information est importante et compte, vérifiée elle devient un renseignement qui

pourrait permettre de résoudre une enquête ou énigme. Ainsi, n'hésitez pas : mieux vaut un appel de trop qu'une issue malheureuse faute d'information.

La Police cantonale vaudoise met également en garde la population face à la recrudescence des escroqueries téléphoniques, notamment des faux conseillers bancaires. Les auteurs se font passer pour des employés de banque afin de gagner la confiance de leurs victimes et les pousser à transférer de l'argent ou à donner accès à leurs comptes. En cas d'appel suspect, il est

recommandé de raccrocher immédiatement et de contacter directement sa banque via son numéro officiel.

Votre municipal en charge de ce distastère est aussi disponible et à votre écoute active au 079 212 35 05.

Frédéric Strittmatter.



VÉRIFIEZ L'IDENTITÉ

- Un vrai policier présente sa carte professionnelle.
- En cas de doute, notez le nom et le service et appelez vous-mêmes la police.



ATTENTION AUX DEMANDES INHABITUÉLLES

- Un vrai policier ne :
- ✗ demande pas votre code PIN
 - ✗ demande pas de transfert d'argent
 - ✗ ne vient pas récupérer vos bijoux ou cartes
 - ✗ ne demande pas de paiement immédiat



DANS LA RUE

- Gardez vos objets de valeur hors de vue.

- Méfiez-vous des personnes en civil qui vous pressent ou créent un sentiment d'urgence.
- Si possible, rendez-vous dans un endroit public ou fréquenté.



AU TÉLÉPHONE

Les faux policiers utilisent souvent :

- des appels alarmants ("votre compte est en danger")
- des numéros falsifiés
- la pression psychologique

Raccrochez et appelez directement le poste officiel.



POUR NOS AÎNÉS

Les escrocs ciblent souvent les seniors.

- Protégeons-nous ensemble :
- parlez-en en famille
 - convenez d'un mot de passe familial
 - ne remettez jamais d'objets de valeur à un inconnu



UN DOUTE ? UNE ARNAQUE ?

- Contactez immédiatement la police.
- Bloquez vos cartes bancaires.
- Gardez les preuves (SMS, numéro, description).





Ouvre ton Jardin - Vaud

Vous avez un jardin à partager ?

Le programme « Ouvre ton Jardin » vous propose de mettre une partie de votre jardin à la disposition d'une personne issue de la migration afin d'y cultiver un potager.

Lorsque deux personnes sont identifiées, l'EPER organise la première rencontre sur le lieu du jardin et propose un suivi tout au long de la saison.

Accompagnement proposé

- Une rencontre dans le jardin avec les deux personnes et la préparation d'un accord
- Un suivi ponctuel (début, mi-saison et fin de saison) par téléphone

Conditions de participation

- Intérêt pour les rencontres
- Avoir un jardin à partager

Contact et inscriptions

www.eper.ch/nouveauxjardins
nouveauxjardins@eper.ch
sonia.ferroni@eper.ch
079 965 40 59



À VOS YEUX DE LYNX !

Testez votre sens de l'observation avec notre jeu des 8 différences!

Saurez-vous repérer les 8 éléments qui distinguent les deux images?
Prenez le temps de bien regarder... certaines différences sont parfois bien cachées !

Les réponses ainsi que les résultats seront publiés dans la prochaine édition du journal communal.
Bonne recherche à toutes et à tous!





2026

MA 09 JUN	Café-croissant Cercle des loisirs
MA 23 JUN	Repas villageois à midi Cercle des loisirs
JE 25 JUN	Conseil général
SA 01 AOÛ	Fête nationale Administration
JE 20 AOÛ	Cinéma Open Air Administration
SA 05 SEP	Olympiades Gym
DI 27 SEP	Cap sur l'Ouest
JE 08 OCT	Conseil général
SA 31 OCT	Halloween VSC Events
SA 07 NOV	Match aux cartes – chibre Cercle des loisirs
SA 05 DÉC	St-Nicolas VSC Events
JE 10 DÉC	Conseil général
LU 14 DÉC	Vente des sapins de Noël Administration

Atelier pratique

Éveil au bien-être

Un voyage intérieur au rythme des saisons

Cycle de 4 journées

pour explorer et harmoniser les plans mental, physique, émotionnel et spirituel en lien avec les saisons et les éléments.



Petit groupe (8 personnes max)



150 CHF la journée



9h30 à 17h30

550 CHF le cycle complet



Refuge le Tresy II Villars-Ste-Croix (3 journées sur 4)

Prochaines dates : 12 sept 2026 et 5 déc 2026, dates 2027 à venir

Accessible à toutes et tous - aucun prérequis

Places limitées - Réservez dès maintenant

christophe-lamberti.ch

☎ 079 627 34 14

*Le Cancoir*
I N F O S

Prochaine distribution:

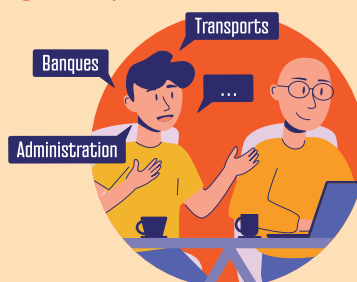
Semaine du 28 sep. au 2 oct. 2026

Délai pour les contributions:

Vendredi 4 septembre 2026

CLIC
ensemblePermanences gratuites avec des pros
pour vous aider à mieux comprendre
le monde d'internet.

Informations

☎ Tel.: 021 538 48 54
✉ E-mail: info@clicensemble.ch
🌐 Site web: www.clicensemble.chARASPE Association Régionale
pour l'Accès à l'Internet
pour la Vallée de JuraARASOL Association Régionale
pour l'Accès à l'Internet
dans l'Ouest VaudoisCLIC
ensemblePerdus, égarés
sur internet ?Rendez-vous à nos permanences
gratuites proches de votre domicile !Du projet commun
des associations
ARASPE / ARASOL, membres de
la Banque de l'ouest de la Vallée de Jura
pour vous aider.Vallée
pour VOUS